CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 septembre 2023

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 13 septembre 2023 à 20h30 à Mairie. Le Maire,

Jean-Yves BILHEU

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

Le 13 septembre 2023 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

<u>PRESENTS</u>: BILHEU Jean-Yves, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, MAROLLEAU Pascal, FRADIN Sylvie, CROISE Lucie, PICARD Céline, GIL Virginie, BAUDU Maxime, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc, Lydia COIFFET

<u>Absent excusés</u>: PAULET Jean-François qui a donné procuration à CHATELLIER Jean-Paul, MORIN Bernadette qui a donné procuration à ROUSSEAU Jean-Pierre, BODIN Dominique qui a donné procuration à GAUVRIT Marie, GUILLAUME Virginie qui a donné procuration à BIHLEU Jean-Yves, GATARD Jean-Guy,

Secrétaire de séance : Sylvie FRADIN est nommé secrétaire de Séance

RENOVATION SALLE POLYVALENTE / CANTINE.

Monsieur le Maire fait part de travaux supplémentaires à la Salle Polyvalente et la cantine au niveau de la Charpente, des plafonds, de la peinture. Le coût supplémentaire s'élève à 37.900 € HT.

Suite à la réunion de ce jour, Monsieur Rousseau informe le conseil municipal que le chêneau entre la cantine et la salle polyvalente est très abîmé et propose de changer le chêneau en même temps que les travaux sur la salle. Le coût s'élèverait à environ 11.000 € HT.

Pour remédier à ses travaux supplémentaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire recours à un emprunt de 24.000 €.

Le conseil municipal valide ses travaux supplémentaires et mandate le maire à effectuer l'emprunt pour le financement.

Pour information les travaux de la salle devraient s'achever mi-décembre.

EMPRUNT DE 130.000 € POUR L'ACHAT DU CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un prêt pour l'achat du Cabinet Médical et propose au conseil municipal de contracter un prêt d'un montant de $130.000 \in$.

Après discussion, le conseil municipal décide de contracter un prêt de 130.000 € auprès du Crédit Mutuel

- Durée = 14 ans
- Taux fixe = 4,35 %
- Echéance trimestrielle
- Intérêts : préfixés, base 365 jours
- Remboursement anticipé : 5% du capital remboursé
- Déblocage des fonds : Dans les 5 mois suivant la signature du contrat
- Frais de dossier : 150 €

Le conseil municipal mandate le maire à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt.

COOP ATLANTIQUE - Emplacement SAS

La COOP ATLANTIQUE utilise un SAS pour l'entrée de ses clients devant le magasin Utile. Celui-ci est installé sur la voie publique. Monsieur le Maire propose de fixer un prix de 300 € à l'année soit 25 € par mois pour l'emplacement.

CHAPEL'ANIM - Subvention

Le conseil municipal en complément de la délibération du 5 juillet 2023 vote une subvention supplémentaire de 5.000 €.

PERSONNEL COMMUNAL - Pas de création de vacance d'emploi

Vu la mise en disponibilité d'un agent à l'Ecole pour une durée d'un an, il n'est pas nécessaire de créer une vacance d'emploi pour ce poste.

ACHAT D'UN TRACEUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation d'achat d'un traceur pour tracer les lignes du terrain de foot, car celui existant n'est plus en état de fonctionnement. Le coût s'élève à 1458 € TTC. Le conseil municipal valide l'achat

CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant global de 1.026,90 €. Le conseil municipal accepte cette demande et mandate le maire à passer l'écriture au compte 6541 – Créances admises en non-valeur.

LA STABUL - Demande de subvention

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de l'association La Stabul'. Cette dernière demande une subvention exceptionnelle de 1500 € dû aux travaux de mise aux normes. Après discussion, le conseil municipal décide de reporter sa décision à la prochaine réunion de conseil municipal du mois d'octobre dans l'attente de l'avis de la commission d'accessibilité.

DEMANDE MISE D'UN COMPTEUR ELECTRIQUE SUR TERRAIN PRIVE

Dans le cadre d'une demande de raccordement électrique sur une parcelle située Route de Bressuire pour installer un futur kiosque à pizza, le conseil municipal, après discussion, décide de donner un avis défavorable à cette demande.

LAVERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation de la laverie est en suspend car il faut que la commune trouve le réseau d'eau allant à la boulangerie pour que le laverie puisse se brancher dessus.

TRAVAUX DE VOIRIE - Route de la Barbère

Monsieur le Maire présente un devis pour refaire la voirie Route de la Barbère suite aux travaux au Gaec de la Barbère. Le devis s'élève à environ 20.000 € TTC. Monsieur le Maire propose de repousser les travaux à l'année prochaine. Le conseil municipal accepte.

LIVRETS

Mme Gauvrit présente deux livrets écrits par Jean-Claude Gaillard sur la France et l'Union européennes. Ce sont des livrets qui pourraient être distribués dans les écoles par exemple pour les CM2. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander aux directrices ce qu'elles en pensent. Le conseil municipal accepte.

PHOTOVOLTAIQUE

Le chantier Photovoltaïque de la salle Omnisports est terminé. Les nouveaux panneaux sont installés et fonctionnent.

Concernant l'Ecole Publique la Gâtinelle, les travaux vont être programmés prochainement et effectuer par l'entreprise Sarasun.

Prochaine réunion de conseil municipal : le 18 octobre 2023